



CDD Praticien hospitalier contractuel terminé avec poursuite du travail

Par **dervo29**, le **09/05/2022 à 20:14**

Bonjour,

Je suis praticien hospitalier dans le même centre depuis 1 an et demi.

Mon dernier CDD de 6 mois c'est terminé le 01/05/22. J'ai repris le travail ce jour (09/05/22) suite à des vacances, hors je n'ai pas reçu de proposition de nouveau contrat pour prolonger mon poste en CDD ou CDI.

Ai-je droit à la prime de précarité? Est il légal de poursuivre mon activité médicale en l'absence de contrat actuellement?

Cordialement.